

# LES ÉCHOS

LA PREMIÈRE (1<sup>re</sup>) SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CÉGEP DE JONQUIÈRE S'EST DÉROULÉE LE MERCREDI 28 JANVIER 2009.

## ◆ RÉSULTATS FINANCIERS INTÉRIMAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

Le directeur des Services administratifs et techniques, monsieur François Leblanc, a présenté les résultats financiers intérimaires au 31 décembre 2008 qui font état d'un déficit anticipé de l'ordre de 536 791 \$ au 30 juin 2009. Il a, de plus, présenté les résultats prévus des services autofinancés par rapport aux prévisions budgétaires.

## ◆ INFORMATION D'ORDRE GÉNÉRAL

**Terrain de soccer-football :** Monsieur Michel Gravel a présenté le bilan des coûts et le règlement intervenu entre la Ville de Saguenay et le Cégep de Jonquière, et ce, à la satisfaction des deux partenaires.

### **Plan stratégique et de réussite 2009-2014 :**

Monsieur Michel Gravel a fait le point sur la démarche de consultation sur le plan stratégique et de réussite. Il a signalé l'excellente participation des départements et services.

### **Forum avec les partenaires du marché du travail :**

Madame Guylaine Proulx a fait le point sur les inscriptions au Forum avec les partenaires du marché du travail. Elle a précisé que les personnes inscrites proviennent notamment des grandes entreprises, dont Hydro-Québec, Abitibi-Consol, Cascade et Rio Tinto. Selon madame Proulx, le forum devrait mener à des actions concrètes et il devrait y avoir des suites durables.

### **Projet de Loi 110 :**

Monsieur Michel Gravel a informé les membres que diverses instances ont été consultées au sujet du projet de loi 110 « Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel » et il a mentionné que le Forum des directeurs généraux a demandé que la Direction des études demeure membre du conseil d'administration, avec droit de vote. La présidente, madame Nicole Landry, a mentionné que le Forum des présidents s'est également prononcé en faveur du maintien de la Direction des études à titre de membre du conseil d'administration.

### **Centre NAD – Programme de recherche et de développement 2008-2011 :**

Monsieur Gravel a informé les membres que le Centre NAD a obtenu une subvention de recherche dans le cadre du Volet 2 – Appui au financement d'infrastructures de recherche du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec (MDEI). Le montant accordé est de 433 066 \$ et l'industrie contribuera pour sa part pour un montant de 108 267 \$.

### **Correspondance :**

Les membres ont pris connaissance de la lettre adressée à messieurs Clément Gravel, représentant des professionnels, et Philippe Poinlane, président du Syndicat du personnel enseignant du Centre d'études collégiales en Charlevoix, par la présidente du conseil, madame Nicole Landry, le 18 décembre dernier, en réponse à leur lettre du 12 novembre 2008, dans laquelle ils demandaient que le Centre d'études soit représenté au conseil.

## ◆ SERVICE DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Les membres du conseil d'administration ont adopté le plan d'action triennal du Service de coopération et de développement international 2008-2011. Monsieur Michel Gravel a précisé que ce plan est évolutif et que des ajustements pourront y être apportés en cours de réalisation.

## ◆ RAPPORT ANNUEL DU CÉGEP DE JONQUIÈRE, ANNÉE 2007-2008

Madame Michèle Harvey a informé les membres qu'en vertu de la Loi des collèges d'enseignement général et professionnel, chaque collège doit faire un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Elle a alors déposé le rapport annuel du Cégep de Jonquière pour l'année 2007-2008.

## ◆ COMMISSION DES ÉTUDES; DÉSIGNATION DE DEUX RESPONSABLES DE PROGRAMMES

Sur recommandation de la régie institutionnelle, les membres ont désigné madame Michèle Bergeron, directrice adjointe des études à la formation continue, et madame Roxanne Tremblay, directrice adjointe des études au soutien à l'enseignement, à la gestion des programmes d'études et à la gestion du service d'animation et de développement pédagogiques, à titre de responsables de programmes à la commission des études 2008-2009, pour remplacer messieurs Léon Côté et Mario Julien, et ce, jusqu'au 30 juin 2009.

◆ **AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES ET APPROBATION**

En conformité avec le nouveau processus d'adoption des plans-cadres, madame Guylaine Proulx a déposé la liste des plans-cadres qui ont été dûment adoptés par les comités programmes, le comité de la formation générale ou la régie des études et approuvés par la commission des études.

À la suite de la recommandation favorable émise par la commission des études, les membres ont approuvé le nouveau programme d'attestation d'études collégiales *Technologies des énergies renouvelables et rendement énergétique (T.E.R.R.E.) (ELJ.33)*, sous réserve de l'ajout de 15 heures à la compétence DK7T *Établir des liens entre le fonctionnement de la planète et le développement durable* afin de tenir compte des éléments de biodiversité, des impacts sur l'environnement et du développement durable.

◆ **DEMANDE D'AVIS À LA COMMISSION DES ÉTUDES**

Les membres du conseil ont demandé l'avis de la commission des études sur les éléments suivants :

- ✓ Les calendriers scolaires 2009-2010 – Cégep de Jonquière et Centre d'études collégiales en Charlevoix;
- ✓ Les modifications à apporter à la Politique institutionnelle d'élaboration et d'évaluation des programmes (PIÉE) du Cégep de Jonquière;
- ✓ Les modifications à apporter au Règlement sur les conditions d'admission et d'inscription de l'élève (Règlement numéro 4).

◆ **SANCTION DES ÉTUDES COLLÉGIALES**

Les membres du conseil d'administration ont approuvé l'attribution de 9 diplômes d'études collégiales au secteur préuniversitaire et de 27 diplômes d'études collégiales au secteur technique, ainsi que de 35 attestations d'études collégiales au Cégep de Jonquière.

◆ **PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mercredi 25 février 2009.

---

*Note importante : Le compte rendu donné ici est une synthèse des principaux points discutés au plus récent conseil d'administration et est livré à titre d'information seulement. Il n'est ni exhaustif ni ne prétend correspondre exactement ou complètement aux interventions, discussions ou résolutions qui ont eu cours dans le cadre de cette assemblée. Seul le procès-verbal signé par la présidente et la secrétaire générale par intérim est un document officiel au sens de la Loi. Pour tout élément d'interprétation, on voudra donc référer à ce dernier document.*

LA DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES ET DES COMMUNICATIONS (?)

---